



DEPARTEMENT DE L'HERAULT

MAIRIE
DE

A I G N E

34210

Téléphone : 04.68.91.22.47

Fax : 04.68.91.80.65

Mail : mairie-aigne@wanadoo.fr

Envoyé en préfecture le 29/01/2024

Reçu en préfecture le 29/01/2024

Publié le

ID : 034-213400062-20240124-D202403-DE



2024-03

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

POUR : 9
CONTRE : 0
ABSTENTIONS : 0

OBJET : Désignation des délégués titulaires et suppléants du futur syndicat mixte « Centre de santé intercommunal du Minervoïs ».

L'an deux mille vingt-quatre

Le : vingt deux janvier à 18 heures 00

LE CONSEIL MUNICIPAL DE AIGNE

Dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire au lieu habituel de ses séances sous la Présidence de Monsieur le Maire

Date de la convocation : le 15 janvier 2024

PRÉSENTS : FRAISSE Yves, SEGUY Gilles, VIDAL Dominique, DECOR Mary, VERMER Josianne, CARRERE Nathan, CHOUPAC Gérard, GLEIZES Julien, MAS Claude,

EXCUSES/ABSENTS :

Conformément aux articles L. 2121-7 et suivants du Code général des collectivités territoriales pour les communes, il a été procédé à la nomination d'un Secrétaire pris dans le sein du conseil Municipal.

Madame VIDAL Dominique ayant obtenu la majorité des suffrages, a été retenue pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil municipal qu'il convient dans le cadre du projet de création d'un centre médical intercommunal de nommer deux délégués titulaires et deux délégués suppléants afin de représenter la commune au sein du futur syndicat mixte « CENTRE DE SANTE INTERCOMMUNAL DU MINERVOIS ».

Le conseil municipal, ouï l'exposé de Monsieur le Maire, après en avoir délibéré décide de nommer :

- délégués titulaires : Yves Fraise – Dominique Vidal
- délégués suppléants : Gilles Séguy – Julien Gleizes

afin de représenter la commune au sein du futur syndicat mixte « CENTRE DE SANTE INTERCOMMUNAL DU MINERVOIS ».

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus,
Au registre sont les signatures,
Pour extrait conforme.

Certifiée exécutoire par le Maire
Pour être publiée et déposée auprès
de la Préfecture de MONTPELLIER
A AIGNE, le



Le Maire, Yves FRAISSE



La secrétaire, Dominique VIDAL

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'Dominique VIDAL', written in a cursive style.

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de MONTPELLIER dans un délai de 2 mois, à compter de la présente notification. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.